SAVELYS

COMPTE RENDU

Réunion du CE Région OUEST du

28 OCTOBRE 2008

Etaient présents :

Mr JUNG :	**Directeur Régional**	
Mr F. LABUSSIERE :	**Responsable des Ressources Humaines régional**	
Titulaires :		
M.A. RENAIS	**CGT**	**1er collège**
D. HARANT	**CGT**	**1er collège**
R. KERNOA	**CGT**	**1er collège**
Y. FROIN	**CGT**	**1er collège**
J.C BARBE	**SUD THERMIQUE**	**1er collège**
L. MALLET	**S.E**	**3ème collège**
Suppléants :		
D. GODERE	**CGT**	**1er collège**
V. LEGUEN	**CGT**	**1er collège**
E. DEPUYDT	**SUD THERMIQUE**	**1er collège**
P. L'HARIDON	**CGT**	**2 ème collège**
Représentants syndicaux		
B. DUPAS	**FO**	**Représentant syndical**
B. HABASQUE	**CGT**	**Représentant syndical**
G. LEPAGE	**SUD THERMIQUE**	**Représentant syndical**
Absents excusés		
P. BEAUDOIN	**CGT**	**1er collège**
S. FERRANDIN	**CGT**	**2ème collège**
M. GUIBERT	**SE**	**3ème collège**

La réunion plénière commence à 9h15

S. FERRANDIN étant absent c'est P. L'HARIDON qui le remplace.

1 Adoption du procès verbal de la réunion 18 Septembre 2008-

Sans modification le PV est approuvé

POUR 7 ABSTENTION 0 CONTRE 0

2 Informations économiques et sociales

a) Information du comité sur la situation de l'emploi

Président : Nous avons 16 personnes en plus, 6 C.D.I, 4 C.D.D, 7 contrats de professionnalisation et 1stagiaire en moins.

Nous avons 1 licenciement et 7 démissions.

REPORTING SOCIAL ET INTERIM

SEPTEMBRE 2008

Région OUEST		Nombre de contrats		Nombres d'heures travaillées	
	Technicien				
motif remplacement	Administratif		3		254
	Technicien	2		113	
Motif surcroît de travail	Administratif		3		146,25
	Technicien				
Motif attente d'embauche CDI	Administratif				
TOTAL		2	6	113	400'25
Equivalent temps Plein				0,7	2,6

Président : Nous n'avons presque plus d'intérimaires mais nous avons l'équivalent de 3 temps plein chez les secrétaires pour Gazelle

C.G.T Est-ce vraiment suffisant car dans une agence où Gazelle vient d'être mis en place avec tous les problèmes qu'il y a c'est une véritable galère.

Président Vous parlez de l'agence de Saint Malo Armoricaine où il y a effectivement eu un problème lors de la reprise des données qui a eu pour conséquence le prélèvement à tort des échéances restant dues chez tous les clients en prélèvement. Cet incident que je déplore car il a énormément perturbé l'agence, n'est pas lié au projet GAZELLE en lui même, mais à un problème lié à la reprise des données dans le nouveau système informatique. Aujourd'hui tous les clients ont été recrédités des sommes prélevées à tort et ont reçu un courrier d'excuse.

S.U.D Il est anormal dans une entreprise comme SAVELYS d'avoir près de 3 semaines de délai pour une intervention hors contrat; nous manquons de personnel technique.

La direction n'a pas anticipé sur cette pénurie de personnel.

Taux d'absentéisme compressible

Président : L'absentéisme a été le plus faible cette année au mois de Septembre.

Région ouest

Année- mois	Autres	Techniciens	Total
2008-06	2,62%	6,51%	5,33%
2008-07	3, 00%	5,47%	4,72%
2008-08	2,16%	4,51%	3,79%
2008-09	2,65%	3,78%	3,44%

b- Résultats économiques de l'établissement

Président : Nous avons une forte progression du payant. Les ventes de chaudières sont en baisse de 3% malgré le bon premier semestre. Les charges ont progressé et nous avons une érosion de notre marge matière. Nous avons une progression sur les frais automobiles en grande partie due aux coûts des sinistres.

C Information du comité sur l'avancement de la production de l'établissement

Président La P.M.J est en baisse de 2% le taux de retour est meilleur mais nous sommes toujours en retard sur les visites

.

SEPTEMBRE 2008

En cumul	2007	2008	Evolution	Unité
PMJ	8,79	8,62	-1,93%	en %
TDR	35,63%	38,96%	3,33	en points
Avancement 01 & 04	71,86%	68,11%	-3,75	en points
UT de dépannages contrats	11 611 ut	117 621 ut	5,38%	en %
% d'absentéisme production	5,96%	5,70%	-4, 36%	en%

3 MAILING

Président Deux nouveautés sur les mailings forfaits révision et remplacement d'appareil de cette année
1 Doublement des points fidélité pour l'achat d'une chaudière à condensation
2 Sur le forfait révision nous faisons 10% de remise sur les pièces.
Noter: dans le cas où un client demande un entretien sur deux appareils (P.A.C et chaudières par exemple) il lui est accordé une remise de 50% sur le deuxième appareil.

S.U.D Qui intervient le samedi sur les P.A.C et la climatisation?

Président Si la personne de permanence n'est pas compétente sur la P.A.C ou la CLIM elle ne peut pas intervenir.

F.O Toutes les chaudières ne sont pas référencées dans Gazelle et pour certaines c'est complètement incohérent..

Président Lorsque l'on met un référentiel unique en place on est incapable de rentrer toutes les chaudières.

S.U.D Pourquoi ne tient-on pas compte de la réalité du terrain lors de l'envoi du Mailing?

Président Nous envoyons le Mailing sur les forfaits révision au moment où les clients se préoccupent de leur problème de chauffage, c'est à dire au début de l'hiver. Après il est trop tard et avant ça ne sert à rien.

C.G.T C'est à la reprise du chauffage que nous avons le plus d'entretiens de chaudières à faire ne pourrait-on pas décaler de quelques mois les nouveaux contrats du Mailing.

4 Mutuelle

F. LABUSSIERE Une réunion de la commission mutuelle s'est tenue au PECQ et il en ressort qu'il y a eu des bons résultats pour l'année il a été décidé d'exonérer la cotisation du mois de décembre. Certaines organisations syndicales souhaitaient l'exonération sur 2 mois.

C.G.T Ce que vous dites est vrai mais lorsque vous dites qu'il y a une cotisation en moins au mois de décembre il faut ajouter que l'entreprise elle aussi est exonérée et cela représente 300 000euros

S.U.D plutôt que baisser les cotisations, nous sommes favorable à l'amélioration des remboursements.

5 TUTEURS

Président Nous avons actuellement 12 contrats de professionnalisation qui ont chacun un tuteur. Les tuteurs qui n'ont pas suivi la formation tutorat qui est au catalogue de formation ont été inscrits. nous avons actuellement 14 tuteurs de formés dans l'ouest.

C.G.T Le rôle de tuteur demande un travail supplémentaire certains chefs d'agence demandent la même production alors qu'elle devrait être réduite

Président Le chef d'agence doit veiller à ce que le tuteur puisse accompagner le contrat de professionnalisation dans de bonnes conditions.

6 Point sur Gazelle

Président Actuellement les deux points posent problème et sont en cours de résolution au niveau de l'équipe projet: les temps de prise de rendez-vous (DELIA) et la partie des contrats individuels.

C.G.T Il y aune dépense énorme de papier

Président C'est vrai que nous avons une consommation importante de papier

C.G.T Par rapport au rectangle rouge sur les D.G.I ou sur les sites amiantés les secrétaires ont reçu des consignes pour ne pas le mettre car sinon cela bloquerai l'édition du B.I

Président Je ne suis pas au courant de cette consigne. j'ai une réunion prochainement sur Gazelle , je vais me renseigner.

F.O Lorsqu'un technicien a posé un D.G.I on l'envoie quand même après faire un dépannage.

7- Demande d'un moratoire concernant l'application de l'accord astreinte

S.U.D Nous vous remettons ce document ainsi qu'a Mr LABUSSIERE et nous vous demandons de le signer. Une copie est faite pour les membres du C.E et nous demandons sa diffusion avec le P.V

Président Vous citez certains articles mais vous ne les citez pas tous. Nous avons le droit de mettre en place l'accord astreinte, il est légal

S.U.D Nous voulons que le code du travail soit respecté.

Président Je n'ai pas vocation à refaire l'accord mais à le mettre en application.

8 Application de la permanence à Nantes chaufferie

S.U.D A Nantes chaufferie on applique la permanence mais comme il n'y a pas assez de travail pour la journée complète ils devraient normalement se retrouver sous astreintes?

Président Je regarderai le cas de cette agence

.

10 Compte rendu de la réunion de la commission logement

La société SAVELYS dans le cadre du 1% logement a subventionné auprès des collecteurs:

425 332 euros pour l'année 2008
442 792 euros pour l'année 2009
soit une augmentation de 17 460 euros

Suite à l'appel d'offre auprès de 114 collecteurs, 26 ont répondu
Aucune C.C.I n'a répondu à l'appel d'offre

Doit-on rester sur le prêt locatif ou le prêt accession?
Le montant des subventions
Zone1 de 9600 à 17 600 euros I.D.F
Zone 2 de 8 000 à 14 400 euros métropoles régionales
Zone 3 de6 400 à 11 200 euros reste du territoire

Le pass-travaux sera peut-être supprimé en 2009
ALLIADE fait partie du groupe ACCORD et il va reprendre les Formules1 pour en faire des logements de passage d'entreprise.

Suite à cette réunion, 12 collecteurs ont été sélectionnés et seront convoqués au siège le 17 novembre, pour en réunir 6, les 6 autres seront reçus le 18 novembre

Questions diverses

S.U.D nous attendons un courrier pour nous informer de l'absence d'amiante sur un site à l'agence de Laval?

Président Je vous fournirai un courrier.

C.G.T Allons-nous refaire les appels mystères?

Président Nous faisons des appels mystères pour voir nos points faibles sur lesquels nous pouvons progresser.
Sur l'enquête de satisfaction la région ouest se trouve en 2ème position

S.U.D A l'agence de Beaucouzé ; avez-vous envoyé un courrier informant l'organisme « HLM » d'une non-conformité dans certains logements?

Président Je vais demander si le courrier est bien parti.

Le secrétaire	Le président
D. HARANT	T. JUNG

RENNES le 28 octobre 2008

Courrier donné ce jour en main propre à M.JUNG Directeur régional Ouest ; à M.LABUSSIERE RRH Ouest et à l'ensemble des membres du CE région Ouest .

Monsieur ;

Au cours de la réunion CHSCT du 29 septembre dernier en réponse aux inquiétudes de nos élus, vous avez affirmé que l'Inspection du travail avait été consultée et que rien ne s'oppose à l'application de cet article 3-2 de l'accord d'astreinte.

Nous vous rappelons que le syndicat SUD Thermique est totalement opposé à votre interprétation du repos quotidien ; notamment en cas d'intervention la nuit ; en effet à la lecture de l'article 3-2 (reprise différée) de l'accord, on peut lire que la reprise du travail est décalée de la durée de l'intervention , ce qui par cette mesure , revient à mettre en place un repos de **11 heures cumulables et non plus consécutives.**

Vous êtes en dessous de la loi ; pour rappel voici les articles qui nous permettent de l'affirmer :

Article L3121-5

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle le salarié, sans être à la disposition permanente et immédiate de l'employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour accomplir un travail au service de l'entreprise.

La durée de cette intervention est considérée comme un temps de travail effectif.

Article L3121-6

Exception faite de la durée d'intervention, la période d'astreinte est prise en compte pour le calcul de la durée minimale de repos quotidien prévue à l'article L. 3131-1 et des durées de repos hebdomadaire prévues aux articles L. 3132-2 et L. 3164-2.
Article L3121-6

Article L3131-1

Tout salarié bénéficie d'un repos quotidien d'une durée minimale de onze heures **consécutives.**

Comme nous l'avions écrit dans notre tract « ASTREINTE mode d'emploi… » du 11 septembre dernier **, l'accord astreinte c'est tout et son contraire, par conséquent nous vous demandons de dénoncer au plus vite cet accord « boiteux » et de reprendre les négociations dans un total respect de la législation du travail.**

Dans cette attente veuillez, agréer, Monsieur le Directeur nos salutations respectueuses

Jean-claude BARBE Délégué syndical régional